



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

vendredi 3 avril 2015

L'association CHREDO a fait savoir qu'elle entendait saisir la Justice en référé à propos de l'affiche concernant un concert du chœur « Les Prêtres ».

Il convient de rappeler que l'affiche annonçant ce concert a bien été apposée du 24 au 30 mars 2015, en 250 exemplaires, dans les espaces publicitaires de la RATP gérés par Métrobus. Seule la mention de la destination de la recette de ce concert a été supprimée, conformément aux conditions générales de vente bien connues des clients annonceurs.

La RATP ayant pour l'instant maintenu la décision prise antérieurement attend désormais que ce litige soit tranché par l'Autorité judiciaire.

Dans l'hypothèse où notre position juridique serait contestée, la RATP en assumera toutes les conséquences en ouvrant ses espaces publicitaires.

SERVICE DE PRESSE RATP
